



CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 09/07/2018

L'an deux mille dix-huit le lundi neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi trois juillet s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

Commune de Nîmes - Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif. Approbation définitive

Présents :

M. LACHAUD Yvan **Président**;

M. GAILLARD Maurice, Mme ROCCO Catherine, M. DALMAS Alain, M. PREVOTEAU Gaétan, M. GRANAT Jean-Jacques, M. PORTAL William, M. DESCLOUX Jean-Luc, M. BAZIN Michel, M. SOULAS Jean-Marc, M. QUITTARD Patrice, M. ALLIER Vincent, M. VALADIER Eddy **Vice Présidents**;

M. GRANCHI Theos, M. GADILLE Gilles, Mme ENJELVIN Marjorie, M. GIBERT Marc, M. BOLLEGUE Jacques, M. PRADIER Bernard, M. MAYOR Vivian, M. TIBERINO Richard, M. REDER Serge, M. TIXADOR Gilles, M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. GABACH Michel, M. VINCENT Joël, M. GARCIA Jean-Pierre, Mme RICHARD Fabienne, M. CLEMENT Bernard, M. GIRE Gerard, M. POUDEVIGNE Jean-Louis, Mme PERRAU Nicole, M. BERTIER Jean-François, M. MARQUET Daniel, Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. LUCCHINI Pierre, M. VOLEON Daniel, M. MARTIN Michel, M. ARTAL Joseph **Membres du Bureau**;

M. GOURDEL Pascal, Mme AGUILA Brigitte, Mme BARBUSSE Marie-Chantal, Mme BORDES Evelyne, Mme BOURGADE Mary, Mme BOISSIERE Monique, M. BURGOA Laurent, Mme CHELVI-SENDIN Maud, Mme CREPIN-Marianne, Mme DE GIRARDI Claude, Mme DOYEN Henriette, M. DUMAGEL Alex, M. FABRE-PUJOL Alain, Mme FAYET Sylvette, M. FLANDIN Richard, Mme GARDET Laurence, M. GILLET Yoann, M. JACOB Thierry, M. NICOLAS Rémi, Mme NOVELLI Dominique, M. PASTOR Frédéric, M. PLANTIER Julien, Mme SARTRE Huguette, M. SEGUELA Roger, M. SEGUY François, Mme TRONC Marie Pierre, M. VALADE Daniel-Jean, M. CHAZE Anthony, M. DELRAN Camille, Mme JEHANNO Catherine, Mme MAKRAN Nora, M. ROLLAND Christophe, Mme ROUVERAND Valérie, Mme DE-VIDO Daniela, Mme BERNIE-BOISSARD Catherine, M. BASTID Christian, Mme TOURNIER BARNIER Christine, M. PECHAIRAL Xavier **Conseillers Communautaires**;

Absents excusés :

M. SCHOEPFER Christian (donne pouvoir à M. DESCLOUX Jean-Luc), M. TOUZELLIER Frédéric (donne pouvoir à M. VALADIER Eddy), M. RAYMOND Jacky (donne pouvoir à Mme ENJELVIN Marjorie), M. MARCOS Antoine (donne pouvoir à M. REDER Serge), M. PROCIDA Thierry (donne pouvoir à M. GAILLARD Maurice), M. PROUST Franck (donne pouvoir à M. GOURDEL Pascal), Mme ANDREO Nadine (donne pouvoir à M. GRANAT Jean-Jacques), M. ANGELRAS Bernard (donne pouvoir à M. PASTOR Frédéric), Mme BLACHON-AGUILAR Danièle (donne pouvoir à Mme AGUILA Brigitte), Mme DELBOS Marie-Reine (donne pouvoir à M. TIBERINO Richard), Mme ENRIQUEZ Eline (donne pouvoir à Mme CHELVI-SENDIN Maud), M. FOURNIER Jean-Paul (donne pouvoir à M. PLANTIER Julien), Mme FOURQUET Patricia (donne pouvoir à Mme DE GIRARDI Claude), M. GELLY Julien (donne pouvoir à M. JACOB Thierry), Mme PAUL Lauris (donne pouvoir à Mme NOVELLI Dominique), Mme PEREZ Berta (donne pouvoir à M. GARCIA Jean-Pierre), Mme PONCE-CASANOVA Corinne (donne pouvoir à Mme ROUVERAND Valérie), Mme RAINVILLE Marie-France (donne pouvoir à M. DALMAS Alain), M. FEYBESSE Jean-Claude (donne pouvoir à M. MAYOR Vivian), M. FILIPPI Jean-Marie (donne pouvoir à Mme BOISSIERE Monique), Mme PONGE Marion (donne pouvoir à M. BURGOA Laurent), Mme ROULLE Sophie (donne pouvoir à M. CHAZE Anthony), M. SOLANA Jean-Remy (donne pouvoir à M. VOLEON Daniel), M. THOULOUBE Philippe (donne pouvoir à M. QUITTARD Patrice)
Mme DUMAS Françoise (absente excusée), M. TAULELLE Marc (absent excusé), Mme GARDEUR Veronique (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	104
Nombre de membres en exercice :	104
Nombre de membres présents :	077
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	24

**OBJET : Commune de Nîmes - Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif.
Approbation définitive**

1. CONTEXTE GENERAL

La loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, oblige les collectivités à mettre en place un zonage délimitant les zones d'assainissement collectif et non collectif, opposable au tiers.

La commune de Nîmes disposait de ce document élaboré en 2004.

Parallèlement à la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée par la commune, il convenait de mettre le zonage d'assainissement collectif et non collectif de la commune en concordance.

La mise à jour du zonage d'assainissement collectif et non collectif a été approuvée par délibération n° EA-2017-02-035 du conseil communautaire du 6 février 2017. Il a été soumis à enquête publique unique, par arrêté n° URB-2018-02-046 du maire de la commune de Nîmes du 19 février 2018, modifié par arrêté n° URB-2018-03-077 du 16 mars 2018.

L'enquête publique unique s'est déroulée en mairie de Nîmes du 12 mars 2018 au 13 avril 2018 inclus, sous l'égide d'une commission enquête par l'ordonnance n° E18000002/30, en date du 16 janvier 2018, du Tribunal Administratif de Nîmes.

L'avis de la commission d'enquête est favorable sous réserve que la notice du zonage d'assainissement soit complétée avec certaines précisions, qui ont été apportées sous forme d'addendum dans le dossier soumis à délibération ce jour.

Le rapport a été transmis à Monsieur le Préfet du Gard et au Tribunal Administratif de Nîmes.

La commune de Nîmes ayant arrêté définitivement son PLU au conseil municipal du 7 juillet 2018, l'intégration du zonage d'assainissement dans les annexes sanitaires nécessitera que la commune de Nîmes procède à une mise à jour simplifiée de son PLU.

**OBJET : Commune de Nîmes - Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif.
Approbation définitive**

2. ASPECTS JURIDIQUES

En vertu des dispositions du code de l'Environnement et notamment ses articles R. 123-1 à R. 123-21, la commission d'enquête a transmis ses conclusions et établi son rapport, avec un avis favorable. Ils seront tenus à disposition du public par la commune de Nîmes pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de la commune de Nîmes accompagné de sa notice et son addendum (conformément à l'avis de la commission d'enquête), est donc définitivement approuvé.

3. ASPECTS FINANCIERS

Sans objet.

Après avis de la commission,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

***ABSTENTION(S) :** Mme DOYEN Henriette, M. FABRE-PUJOL Alain, Mme FAYET Sylvette, Mme GARDET Laurence, M. GILLET Yoann, M. JACOB Thierry, M. JACOB Thierry mandataire de M. GELLY Julien, M. SEGUY François, Mme DEVIDO Daniela, Mme BERNIE-BOISSARD Catherine, M. BASTID Christian, M. CLEMENT Bernard*

ARTICLE 1 : d'approuver définitivement le zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif de la commune de Nîmes ainsi que sa notice et son addendum ci-annexés.

ARTICLE 2 : de solliciter la commune de Nîmes afin qu'elle mette à jour les annexes sanitaire du PLU, afin d'y intégrer le zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif définitivement approuvé dans les annexes sanitaires de PLU.

Rapporteur : M. Jean-Claude Mazaudier

E-A N° 2018 - 05 - 026

**OBJET : Commune de Nîmes - Zonage d'Assainissement Collectif et Non Collectif.
Approbation définitive**

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces à venir.


Le Président,
Yvan LACHAUD